

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du : vendredi 7 mars 2014 ;

L'an deux mille quatorze le 7 mars à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 27 février 2014 s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe OLLIER, Maire.

Étaient présents : *Melle PERISSINOTTO Danièle, Mmes CHANUT-PICHARD Annie, DEFLISQUE Michèle, ZANON Josette, Mrs OLLIER Jean-Philippe, BOVEROD Gilles, MALCAYRAN Jean-Claude, DUSSEL Serge, LAPIERRE Vincent.*

Absent(s) excusé : *Mr FAURÉ Yves ayant donné pouvoir à Mr Jean-Claude MALCAYRAN. Monsieur Vincent LAPIERRE été élu secrétaire.*

Monsieur le maire ouvre la séance à 21h05 ;

1) Vote du Compte de Gestion 2013 pour le budget communal et le budget multiservices ;

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice ;

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures ;

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif ;

Vu le rapport du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2013 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2) Vote du Compte Administratif 2013 pour le budget communal et le budget multiservices ;

Vote du Compte Administratif exercice 2013 pour le Multiservices ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance ; **Oui** l'exposé de Madame la première Adjointe ;

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, vote le compte administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

- Dépenses	Prévus :	129 560.00
	Réalisé :	129 559.89
	Reste à réaliser :	0.00
- Recettes	Prévus :	129.560.00
	Réalisé :	3.234.45
	Reste à réaliser :	54 227.00

Fonctionnement :

- Dépenses	Prévus :	1 400.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
- Recettes	Prévus :	5 165.00
	Réalisé :	5 165.40
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 126 325.44
Fonctionnement :	5 165.40
Résultat global :	- 121 160.04

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du : vendredi 7 mars 2014 ;

Vote du Compte Administratif exercice 2013 pour la commune ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance ; **Ouï** l'exposé de Madame la première Adjointe ;

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, vote le compte administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

- Dépenses	Prévus :	615 147.25
	Réalisé :	244 528.37
	Reste à réaliser :	331 832.00
- Recettes	Prévus :	615 147.25
	Réalisé :	167 256.53
	Reste à réaliser :	230 075.00

Fonctionnement :

- Dépenses	Prévus :	567 737.00
	Réalisé :	334 399.48
	Reste à réaliser :	0.00
- Recettes	Prévus :	600 840.00
	Réalisé :	593 795.03
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 77 271.84
Fonctionnement :	259 395.55
Résultat global :	182 123.71

3) Affectation du résultat de l'exercice 2013 pour le budget communal et le budget multiservices ;

Affectation du résultat de l'exercice 2013 pour le Multiservices ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	5 165.40
- Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 165.40
- Un déficit d'investissement de :	126 325.44
- Un excédent des restes à réaliser de :	54 227.00
Soit un besoin de financement de :	72 098.44

Le conseil municipal à l'unanimité, Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCEDENT	5 165.40
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	5 165.40
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	126 325.44

Affectation du résultat de l'exercice 2013 pour la commune ;

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du : vendredi 7 mars 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	52 016.46
- Un excédent reporté de :	207 379.09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	259 395.55
- Un déficit d'investissement de :	77 271.84
- Un déficit des restes à réaliser de :	101 757.00
Soit un besoin de financement de :	179 028.84

Le conseil municipal à l'unanimité, Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCEDENT	259 395.55
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	179 028.84
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	80 366.71
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	77 271.84

4) Délibérer pour autoriser des ouvertures anticipées de crédits sur l'exercice 2014 pour les opération 1106 (restauration des toitures du château abbatial) et 1202 (mise aux normes électricité des bâtiments communaux) ;

Ayant entendu l'exposé du Maire, **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater une partie des crédits correspondants aux opérations :
 - 1106 « restauration des toitures de l'ancien château abbatial » et
 - 1202 « remise aux normes électriques des bâtiments communaux » qui seront ouverts au Budget Primitif 2014 de la commune,
 - **dans la limite de 10.000 pour l'opération 1106 et de**
 - **100 € pour l'opération 1202 ;**

5) Création du poste d'adjoint administratif titulaire de 1^{ère} classe pour 17h30 hebdomadaire ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal, **DECIDE** la création à compter du 1^{er} septembre 2014 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet, pour 17 Heures 30 hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

PRECISE que cet emploi sera pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire par avancement de grade après réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ; que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut et l'indice majoré correspondant à son nouveau grade étant entendu que l'agent est actuellement au 4^{ème} échelon de l'échelle 3 de rémunération ; que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à signer tout document nécessaire à ce recrutement ;

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget ; que l'agent recruté exercera les fonctions de : responsable de l'Agence Postale Communale ;

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du : vendredi 7 mars 2014 ;

6) Suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe contractuel à 17h30 hebdomadaire ;

Considérant l'avis favorable rendu par le Comité Technique Paritaire sur ce dossier, lors de sa séance du 17 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **supprime** le poste d'adjoint administratif territorial contractuel de 2^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires affecté à l'agence postale communale.

7) Délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention «Flux test à façon pour le passage au nouveau Protocole d'Echanges Standardisé» avec le CDG 47 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'adhérer à la convention** « Flux test à façon pour le passage au PES » proposée par le CDG 47 ;
- **D'autoriser le paiement** d'un montant forfaitaire s'élevant à 63 euros par budget géré ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

8) Délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention «retraite » triennale (2014-2016) avec le CDG 47 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Autorise** le Maire à signer la convention « retraite » 2014-2016 liant la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot et Garonne, et régissant les prestations relatives à la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et de la RAFP ; **S'engage** à inscrire aux budgets primitifs 2014, 2015 et 2016 la somme correspondante de 285 € due au CDG 47 ;

9) Délibérer pour valider l'intégration des communes de Barbaste et de Bias dans le périmètre du Syndicat Départemental Eau47 ;

Considérant que le Syndicat EAU47 a consulté la commune par courrier en date du 18 décembre 2013 ;

Qu'il convient de délibérer sur le principe de :

- L'adhésion de la commune de Barbaste au Syndicat EAU47 au 1^{er} avril 2014 ;
- Le transfert de la compétence eau potable de la commune de Bias au Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2014 ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Donne son accord pour l'adhésion de la commune de Barbaste au Syndicat EAU47 à compter du 1^{er} avril 2014 ; Le transfert de la compétence eau potable de la commune de Bias au Syndicat EAU47 à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

10) Délibérer sur les modifications à apporter au bail de location du multiservices et autorisation de signature au Maire ;

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de osn RDV chez Maître Prat le 24 février 2014 au sujet du bail commercial du multiservices ;
- Sur la base du bail existant, il conviendrait de faire réaliser un état des lieux par un huissier ainsi que de faire réaliser un diagnostic amiante ;

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du : vendredi 7 mars 2014 ;

- Monsieur le Maire informe qu'il est possible de constituer des provisions pour charges, cela étant prévu dans le bail, il souhaiterait que ces provisions soient mises en place pour : la vérification annuelle des extincteurs (environ 120 euros) ; la taxe annuelle d'enlèvement des ordures ménagères (221 euros) ; par ailleurs il souhaiterait que la possibilité de constituer des provisions pour la taxe foncière annuelle (824 euros) soit prévue dans la rédaction du bail sans pour autant la mettre en place dans l'immédiat ; les provisions pour charges effectives représenteraient environ 30 euros de plus par mois sur le lyer actuel et seraient réajustées, en plus ou en moins, à la fin de chaque année ;
 - Il n'y a pas de caution dans le bail actuel aussi il faudrait prévoir, au prochain changement de locataire, la mise en place d'une caution révisable tous les 3 à 4 ans ;
 - La mise en place d'une révision annuelle du loyer commercial est aussi à prévoir ; l'augmentation de l'indice sera à appliquer à compter de 2011 ou à compter du nouveau bail ;
 - Préciser que le locataire doit fournir tous les ans une attestation d'assurance pour les risques locatifs ;
 - Le coût de la mise en place du nouveau bail, soit environ 400 euros, sera à la charge du preneur ;
- Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal n'ayant pas tous les éléments sur cette affaire, ne souhaite pas prendre de décision pour l'instant ;

11) Le point sur la trésorerie communale, les travaux en cours et les projets 2014 ;

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de gros mouvements pour le solde des travaux sur la toiture de l'ancien château abbatial ni sur d'autres devis engagés en fonctionnement et compte tenu aussi que le remboursement des 60.000 euros de ligne de trésorerie n'a pas été effectué, notre trésorerie actuelle reste autour de 100.000 euros.

Travaux en cours : mise aux normes électriques des bâtiments communaux (salle des fêtes, des associations, musée) ; mur mitoyen ancien presbytère : le bornage est en cours de réalisation (les frais seront partagés avec le propriétaire privé) ; de nouveaux devis ont été demandés à 3 artisans pour une reconstruction à une hauteur de 1.70 à 1.80 mètres ; les premiers retours de devis oscillent entre 15.500 et 17.200 euros en fonction d'une reprise en pierre ou en parpaings crépis ;

12) Mise en place du tableau des permanences pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ;

Comme à l'accoutumée, le tableau des permanences pour les élections municipales des 23 et 30 mars est mis en place, en fonction des disponibilités de chacun et en tenant compte des demandes des candidats.

Ce tableau sera mis au propre et diffusé aux élus par e-mail.

13) Question et informations diverses.

- Demande de Mme Trojan : le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Madame Trojan tendant à acquérir une portion de terrain jouxtant sa propriété ; cette portion de terrain, d'environ 10 m² est en fait une portion de la voie communale n°3 ; l'entretien de cette VC a fait l'objet d'un transfert de compétence à la CCPAPS ; la propriété du sol reste à la commune ; la mise en place de cette procédure serait donc de compétence communale ; le prix pourrait être fixé à 15 euros/m² ; il convient de se renseigner plus précisément sur la procédure et notamment sur l'obligation ou pas d'enquête publique ; les frais relatifs à cette session seraient à la charge du demandeur ;
- Demande de soutien à la commémoration du centenaire de la guerre de 1914/1918 : le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite ;

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du : vendredi 7 mars 2014 ;

- Lecture des devis établis par Monsieur Verzeni, électricien, suite au rapport Socotec pour la mise en conformité des installations électriques de l'école (291.82 euros TTC) et du stade (1951.87 euros TTC) ; ces deux devis sont à prévoir en dépenses d'investissement 2014 ;
- Demande de soutien « solidarité Var » suite aux violentes intempéries : document à afficher ;
- Lecture des remerciements de l'association Radio Bulle pour la subvention octroyée en 2013 et demande d'un nouveau soutien pour 2014 à prévoir au budget ;
- Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en accord avec Madame Nicole Botella, il souhaiterait que cette dernière puisse revenir travailler à la mise à jour du classement des archives communales après son départ à la retraite le 1^{er} août prochain, et de façon ponctuelle jusqu'à la fin de l'année ; après avoir pris des renseignements auprès du Centre de Gestion cela ne serait possible que sous la forme de vacances .
- Des problèmes d'infiltrations d'eaux de pluie persistent chez Monsieur Francis Larrive, il convient de voir s'il y a une garantie décennale sur les travaux de la D16 tranche 1 et quel pourrait être le recours auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux ;

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 1h30
Fait à Saint Maurin le 25 mars 2014 ;**

**Le Maire,
Jean-Philippe OLLIER.**